



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :  
D\_2024\_04\_27

Date de convocation du conseil : 29 mars 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers  
présents : 22

Nombre de votants : 26

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane  
Mme CHASTEL Ita a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Indemnité de  
gardiennage des églises

Secrétaire de séance : Monsieur MICHELET Philippe

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal qu'une indemnité de gardiennage est attribuée tous les ans à la paroisse ou aux personnes qui remplissent cette mission.

Il est rappelé qu'en 2023, des indemnités de 120 € par église ont ainsi été attribuées.

Les plafonds applicables au titre de 2024 sont de 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune et 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE d'attribuer les indemnités suivantes pour l'exercice 2024 :**

Eglise	Gardien	Montant de l'indemnité
Montmoreau	Paroisse de Montmoreau	120,00 €
St Cybard	Paroisse de Montmoreau	120,00 €
Aignes	Maryse NIORD	120,00 €
St Amant	Bernadette ALAMARGOT	120,00 €

**CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder à leur mandatement.**

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.

Emis le 03/04/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire  
le 08/04/2024.



Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN